

AQ/AFA

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRET N° 69 - 160/PR/MAIS/DAI-A

du 27 Juin 1969

portant création de l'Arrondissement de
Pénéssoulou (Sous-Préfecture de Bassi

Sommaire :

-:-:-:-:-:-:-

Création de l'Arrondissement
de Pénéssoulou.

-;-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT, CHARGE DES AFFAIRES INTERIEURES

VU la Proclamation du 17 Juillet 1968 approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968 ;

VU le Décret n° 230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 234/PR-SGG du 16 Août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

VU le Décret n° 292/PCM/MI du 21 Octobre 1960, donnant aux six régions de la République le nom de Département et le divisant en Sous-Préfectures et Arrondissements ;

VU le Décret n° 304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;

VU le Décret n° 305/PC/CAB du 26 Août 1965, fixant les attributions de Chefs d'Arrondissements ;

VU la lettre n° 67/145/SB du 22 Juin 1967 du Sous-Préfet de Bassila ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Sont érigés en un Arrondissement dont le Chef-lieu est Pénéssoulou, les villages de : Pénéssoulou, Pénélan Nioro, Bodí.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera./.

Par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,
Chargé des Affaires Intérieures,

Fait à COTONOU, le 27 Juin 1969

Le Ministre de l'Economie et des
Finances

Emile-Derlin ZINSOU.

Stanislas Yédomon KPOGNON.